

Communautarisme

Fabrice Dhume-Sonzogni

Demopolis, septembre 2016

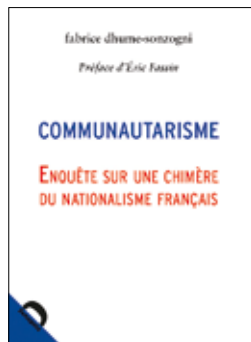
236 pages, 21 €

Dans son ouvrage *Communautarisme, enquête sur une chimère du nationalisme français*, Fabrice Dhume-Sonzogni conduit une vigoureuse entreprise de démythification contre la « chimère ethnonationaliste ». Ce nouveau chien de garde est habituellement lancé aux mollets des « politiquement corrects » et autres « droits de l'Homme » sous la forme de complicité, naïveté ou faiblesse envers le « communautarisme ».

Qu'est-ce que le communautarisme ? Eric Fassin fournit une réponse brève, dans sa préface : « le communautarisme, c'est l'autre », ce n'est jamais « nous », c'est toujours « eux ». La preuve ? Il n'est jamais question de communautarisme masculin, hétérosexuel ou blanc ; ce sont toujours les revendications à la reconnaissance et à l'égalité des minorités, des dominés, des ignorés qui se trouvent disqualifiées par l'usage rhétorique du terme.

Dans la première partie, l'auteur décrit l'apparition récente du néologisme (figure au dictionnaire depuis 1997), de sa genèse 100 % hexagonale, et des auteurs qui en ont répandu l'usage sur fond de dénonciation d'ennemis cachés, de menaces sans cesse croissantes à tous les étages d'une République en danger. Ce discours de combat (contre qui, au juste ?) inspire largement le monde politique, mais alimente aussi un discours décomplexé envers des boucs émissaires toujours en manque d'assimilation et vraiment trop « différents ».

Il suit, ensuite, la diffusion du terme dans un traitement quantitatif de son usage dans la presse quotidienne nationale. Après son croisement avec de nouveaux thèmes, le terme de communautarisme apparaît enfin sous la forme d'une triade chimérique : l'islam, terroriste, l'Amérique néolibérale,



mondialiste et multiculturaliste, la gauche, enfin, toujours au bord d'une « tentation communautaire », peut-être une autre façon de nommer la défense des droits de l'Homme et du citoyen.

« D'une lecture publique à une mise en pratique » interroge, enfin, les conséquences sur notre société. Le brouillage des principes fondamentaux, la restriction des droits des groupes minoritaires, l'autorisation des discriminations... amènent l'auteur à poser, au final, la question suivante : « Maintenir un ordre majoritaire, jusqu'où et à quel prix ? ». Peut-être qu'en y répondant se révélerait le principal danger qui menace la paix civile dans notre pays.

Gilbert Peyrot

L'Utopie carcérale

Grégory Salle

Editions Amsterdam

novembre 2016

232 pages, 16 €

Cet ouvrage est un livre de la grande Histoire des rêves de prisons modèles des hommes à travers les siècles, et aussi des multiples histoires, des projets qui n'aboutissent pas, ou se transforment avec le temps...

Cet ouvrage est passionnant et nourrissant. Fait de tout petits chapitres, il se lit comme un récit, librement, tout en questionnant le lecteur sur la fonction de l'enfermement, ses objectifs, la multitude de ses pratiques.

Huit prisons présentées à leur époque comme « modèles » sont rapportées ici, de Suisse, France, Angleterre, Espagne, Chine, RFA, Inde, Russie... Bien d'autres sont également citées dans le cheminement des comparaisons, des influences entre pays et entre architectes. Qui dit « modèle » dit exemple pour l'avenir ! En ponctuation de ces descriptions, des thématiques sont esquissées, émergeant dans l'Histoire à cause des lois, des architectures, des mœurs : l'évolution de l'incarcération des femmes et des enfants, l'évolution

de la pensée architecturale pénitentiaire, les conditions matérielles diminuant ou augmentant la peine, la prison « de luxe » finissant prison mouvoir etc. Cet inventaire témoigne de l'hétérogénéité des situations et de la complexité du sujet, de sa temporalité, de la progression de la pensée collective et des énoncés, dans une stagnation des réalités.

L'auteur glisse en interstices entre ses chapitres ce qu'il nomme des « contrepoids », soit autant de questionnements parallèles. Il décrit des modèles de reconversions, de prisons en hôtels ou en musées... des modèles rêvés et qui ne se sont jamais réalisés, ou qui se sont arrêtés en pleine activité, des prisons dans des îles (métaphores), des prisons « ouvertes », des modèles sécuritaires hors normes...

Alors que la prison ne cesse de promouvoir son impuissance et de nous cacher sa réalité, les tentatives d'en imaginer de nouveaux modèles ne cessent... en vain ! Car aucune d'elles n'a résisté à l'usure du temps. L'auteur parle même de faillite, d'échecs cuisants. N'y a-t-il pas un leurre à prétendre qu'une prison « peut plus que ce qu'elle peut », compte tenu de sa fonction ? Lui demander de mettre à l'écart, mettre au travail, neutraliser, dissuader, surveiller, discipliner, faire expier, moraliser, instruire, resocialiser, réhabiliter, guérir... Surtout si le fonctionnement institutionnel, lui, ne change pas ! Ainsi le terme de « prison modèle » ne serait plus que symbolique, d'affichage, et ce d'autant qu'autour d'elle les classes dominantes ont intérêt à ce que les choses perdurent... C'est ainsi qu'au lieu de dire qu'une société se juge à l'état de ses prisons, il conviendrait plutôt de dire que les prisons se jugent à l'aune des sociétés qui les conçoivent, les construisent et les administrent !

Nicolas Frize, coresponsable
du groupe de travail LDH
« Prisons et privations
de liberté »